

## Les inscrits à France Travail en Bourgogne-Franche-Comté au 1<sup>er</sup> trimestre 2026

En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, en Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 231 690 (catégories A, B, C, D, E). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 19 086 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 16 316 personnes sont en attente d'une orientation par le réseau pour l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

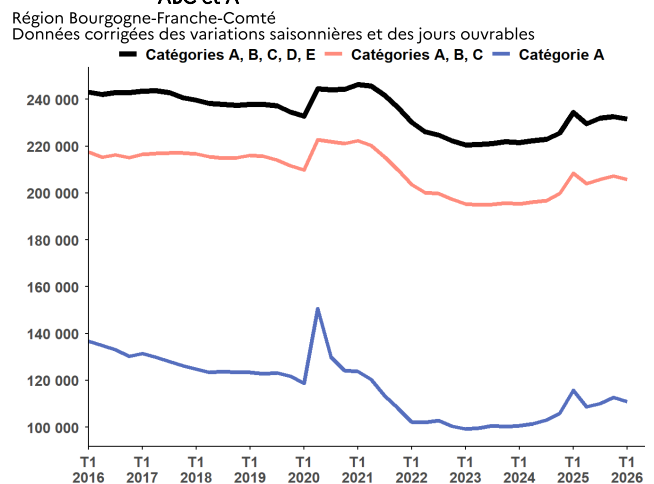
En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 205 900. Parmi eux, 110 830 sont sans emploi (catégorie A) et 95 060 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) baisse de 0,4 % (-900) et baisse de 1,2 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C baisse de 0,6 % (-1 340) sur le trimestre et baisse de 1,2 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 1,7 % (-1 910) ce trimestre et baisse de 4,3 % sur un an.

En France (hors Mayotte), au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social baisse de 0,3 % (-22 100). Pour les catégories A, B, C il diminue de 0,3 % (-19 200). En catégorie A, il baisse de 1,2 % (-38 700) ce trimestre.

Sur un champ non affecté par l'inscription automatique de nouveaux publics, hors bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et jeunes en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), en contrat d'engagement jeune (CEJ) ou en Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ), le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 2,3 % ce trimestre et diminue de 3,3 % sur un an (voir les avertissements pour des clés de lecture de ces statistiques).

**GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A**



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 8).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 3) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclaircir l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -2,9 % (soit -2 380) pour la catégorie A et de -1,8 % (soit -2 950) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 8).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail en Bourgogne-Franche-Comté au 2<sup>e</sup> trimestre 2026.

## Inscrits à France Travail par catégorie

**TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie**

Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	115 760	112 740	<b>110 830</b>	-1,7	-4,3
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	30 440	31 220	<b>31 670</b>	1,4	4,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	62 260	63 280	<b>63 390</b>	0,2	1,8
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	208 450	207 240	<b>205 900</b>	-0,6	-1,2
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	13 210	12 400	<b>12 590</b>	1,5	-4,7
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	12 730	12 950	<b>13 200</b>	1,9	3,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	234 390	232 590	<b>231 690</b>	-0,4	-1,2
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	1 833	14 505	<b>19 086</b>	31,6	941,2
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	26 092	21 882	<b>16 316</b>	-25,4	-37,5
<b>France (hors Mayotte) - En milliers</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	3 390,2	3 333,8	<b>3 295,1</b>	-1,2	-2,8
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	812,3	846,3	<b>858,3</b>	1,4	5,7
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	1 520,6	1 567,1	<b>1 574,7</b>	0,5	3,6
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	5 723,0	5 747,2	<b>5 728,0</b>	-0,3	0,1
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	352,6	347,4	<b>344,5</b>	-0,8	-2,3
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	402,9	388,0	<b>387,9</b>	0,0	-3,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	6 478,4	6 482,5	<b>6 460,4</b>	-0,3	-0,3
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	26,6	255,4	<b>395,7</b>	54,9	1 387,5
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	809,3	812,1	<b>630,4</b>	-22,4	-22,1

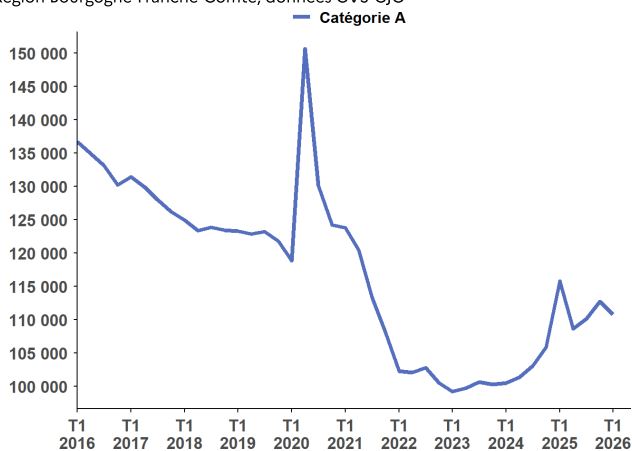
\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

**GRAPHIQUE 2 | Inscrits en catégorie A**

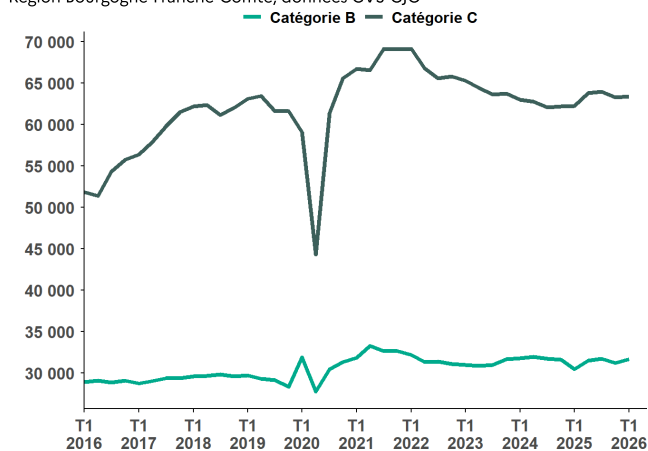
Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

**GRAPHIQUE 3 | Inscrits en catégories B, C**

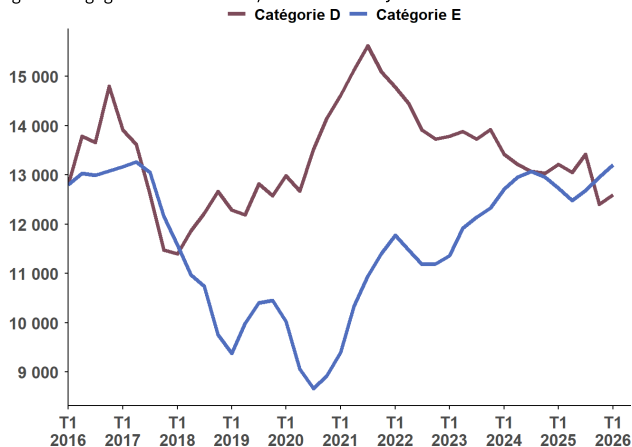
Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

**GRAPHIQUE 4 | Inscrits en catégories D, E**

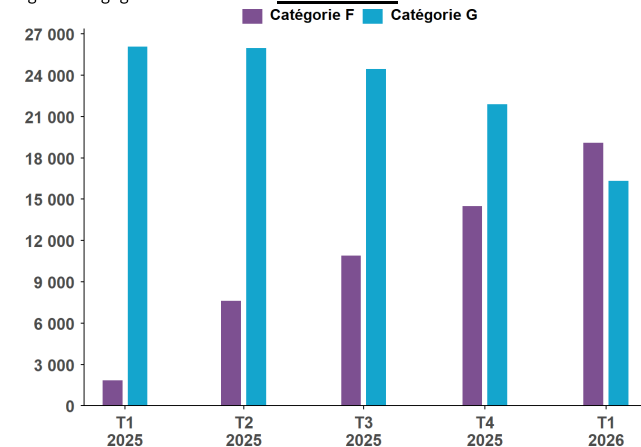
Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

**GRAPHIQUE 5 | Inscrits en catégories F, G**

Région Bourgogne-Franche-Comté données brutes



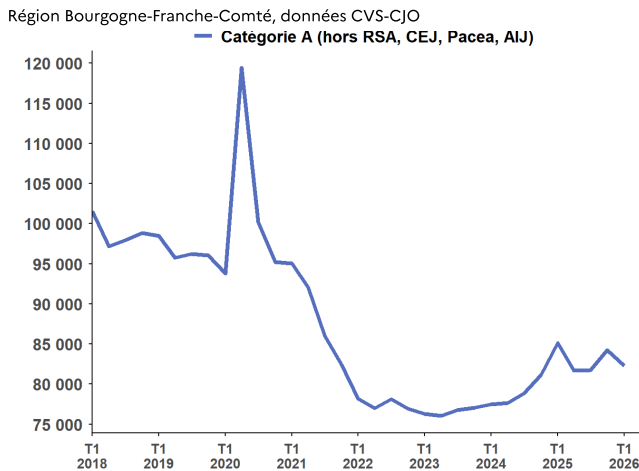
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Inscrits hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ)

Pour faciliter la lecture des évolutions durant la période de transition suite à l'inscription obligatoire de nouveaux publics (en particulier des bénéficiaires du RSA et des jeunes en CEJ ou en Pacea) sont présentées ici des séries complémentaires qui permettent d'apprécier l'évolution du nombre d'inscrits hors ruptures associées à ces nouveaux entrants.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> trimestre 2026 en Bourgogne-Franche-Comté, le nombre moyen d'inscrits hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) baisse de 2,3 %

**GRAPHIQUE 6 | Inscrits en catégorie A hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea et AIJ)**



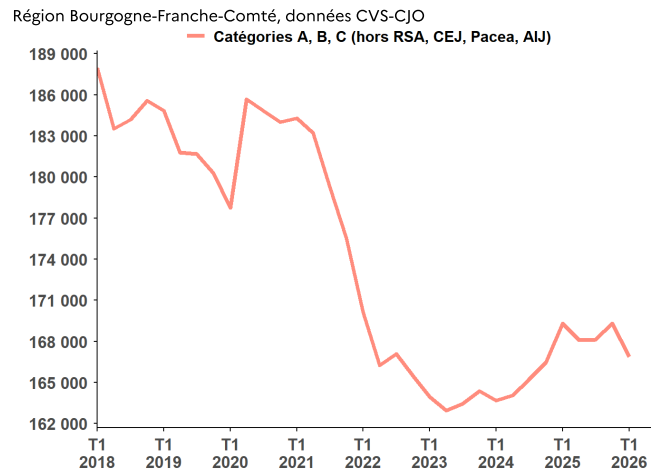
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

pour les inscrits en catégorie A (- 3,3 % sur un an) et diminue de 1,4 % pour ceux en catégories A, B, C (- 1,4 % sur un an).

En France (hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi hors nouveaux publics (RSA, CEJ, Pacea, AIJ) baisse de 1,8 % pour les inscrits en catégorie A (- 1,7 % sur un an) et baisse de 1,0 % pour ceux en catégories A, B, C (stable sur un an).

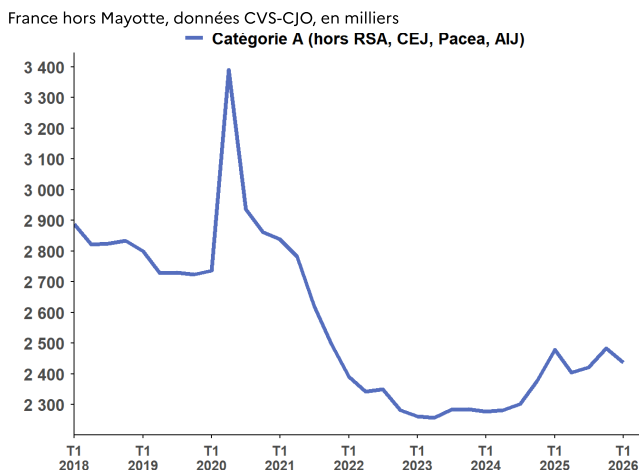
Toutefois, ces évolutions sont affectées par des changements sur les procédures d'actualisation mensuelle et l'entrée en vigueur du *décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail* (cf. avertissement page 1 et ci-dessous).

**GRAPHIQUE 7 | Inscrits en catégories A, B, C hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea et AIJ)**



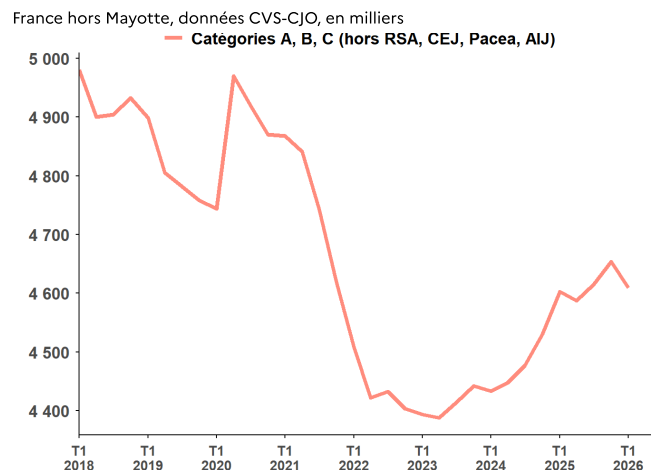
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

**GRAPHIQUE 8 | Inscrits en catégories A hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea et AIJ)**



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

**GRAPHIQUE 9 | Inscrits en catégories A, B, C hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea et AIJ)**



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail. En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de sorties des catégories A, B, C à la suite d'une radiation s'établit à 60 contre 1530 en moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -2,9 % (soit -2 380) pour la catégorie A et de -1,8 % (soit -2 950) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

## Demandeurs d'emploi par département

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, en Bourgogne-Franche-Comté, les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C se situent entre -1,6 % en Haute-Saône et +0,6 % dans l'Yonne. Sur un an, elles se situent entre -2,7 % dans la Nièvre et +0,4 % dans l'Yonne.

Sur un trimestre, les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A se situent entre -4,4 % dans la Nièvre et -0,7 % dans le Doubs. Sur un an, elles se situent entre -7,7 % dans la Nièvre et -2,3 % dans l'Yonne.

**TABLEAU 2 | Inscrits en catégories A, B, C**

Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre	4e trimestre	1er trimestre	un trimestre	un an
	2025	2025	2026	*	**
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>208 450</b>	<b>207 240</b>	<b>205 900</b>	<b>-0,6</b>	<b>-1,2</b>
Côte-d'Or	38 580	38 630	<b>38 280</b>	-0,9	-0,8
Doubs	43 580	43 290	<b>43 090</b>	-0,5	-1,1
Jura	17 300	17 140	<b>17 070</b>	-0,4	-1,3
Nièvre	12 810	12 630	<b>12 460</b>	-1,3	-2,7
Haute-Saône	16 700	16 540	<b>16 280</b>	-1,6	-2,5
Saône-et-Loire	41 870	41 420	<b>41 050</b>	-0,9	-2,0
Yonne	25 400	25 350	<b>25 490</b>	0,6	0,4
Territoire de Belfort	12 210	12 250	<b>12 180</b>	-0,6	-0,2
<b>France (hors Mayotte) - En milliers</b>	<b>5 723,0</b>	<b>5 747,2</b>	<b>5 728,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,1</b>

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

**TABLEAU 3 | Inscrits en catégories A**

Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre	4e trimestre	1er trimestre	un trimestre	un an
	2025	2025	2026	*	**
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>115 760</b>	<b>112 740</b>	<b>110 830</b>	<b>-1,7</b>	<b>-4,3</b>
Côte-d'Or	20 320	20 020	<b>19 480</b>	-2,7	-4,1
Doubs	25 850	24 950	<b>24 780</b>	-0,7	-4,1
Jura	8 960	8 810	<b>8 740</b>	-0,8	-2,5
Nièvre	7 530	7 270	<b>6 950</b>	-4,4	-7,7
Haute-Saône	9 240	8 990	<b>8 750</b>	-2,7	-5,3
Saône-et-Loire	21 960	21 210	<b>20 910</b>	-1,4	-4,8
Yonne	14 120	13 900	<b>13 790</b>	-0,8	-2,3
Territoire de Belfort	7 790	7 590	<b>7 420</b>	-2,2	-4,7
<b>France (hors Mayotte) - En milliers</b>	<b>3 390,2</b>	<b>3 333,8</b>	<b>3 295,1</b>	<b>-1,2</b>	<b>-2,8</b>

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C et A

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, en Bourgogne-Franche-Comté, le nombre moyen de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C baisse de 1,7 % pour les moins de 25 ans (-5,8 % sur un an) – voir l'avertissement sur la loi pour le plein emploi p.1, diminue de 0,3 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (-0,3 % sur un an) et baisse de 0,8 % pour ceux âgés de 50 ans et plus (-0,6 % sur un an).

**TABLEAU 4 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge**

Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Ensemble des catégories A, B, C</b>	<b>208 450</b>	<b>207 240</b>	<b>205 900</b>	<b>-0,6</b>	<b>-1,2</b>
Moins de 25 ans	32 350	31 000	<b>30 470</b>	-1,7	-5,8
Entre 25 et 49 ans	119 460	119 530	<b>119 150</b>	-0,3	-0,3
50 ans et plus	56 640	56 710	<b>56 280</b>	-0,8	-0,6
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>115 760</b>	<b>112 740</b>	<b>110 830</b>	<b>-1,7</b>	<b>-4,3</b>
Moins de 25 ans	21 450	19 300	<b>18 410</b>	-4,6	-14,2
Entre 25 et 49 ans	63 610	63 040	<b>62 410</b>	-1,0	-1,9
50 ans et plus	30 690	30 410	<b>30 020</b>	-1,3	-2,2

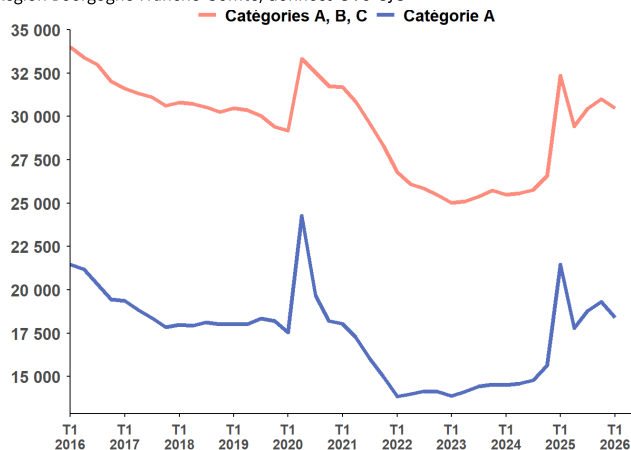
\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

**GRAPHIQUE 10 | Inscrits de moins de 25 ans en catégories A, B, C et A**

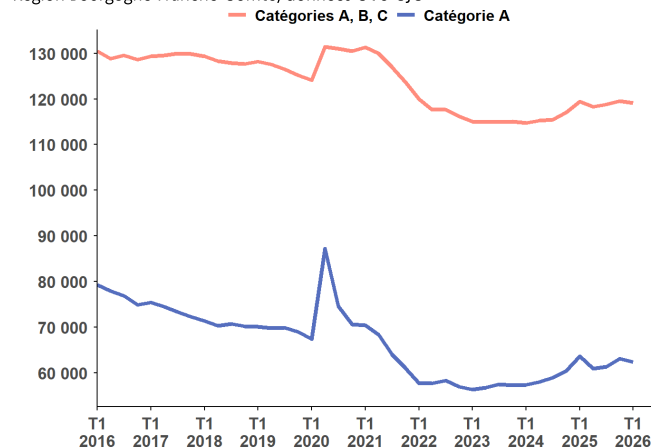
Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

**GRAPHIQUE 11 | Inscrits de 25 à 49 ans en catégories A, B, C et A**

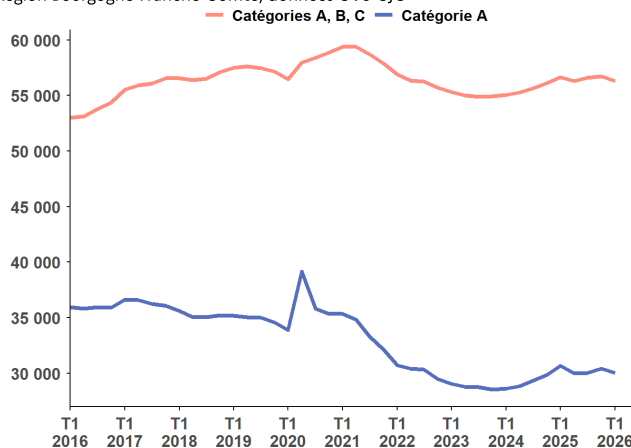
Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

**GRAPHIQUE 12 | Inscrits de 50 ans et plus en catégories A, B, C et A**

Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Ancienneté en catégories A, B, C

En Bourgogne-Franche-Comté, au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus croît de 1,7 % (+8,5 % sur un an), tandis que celui des inscrits depuis moins d'un an baisse de 2,6 % (-8,4 % sur un an).

La part des demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C inscrits depuis un an ou plus croît de 1,1 point (+4,2 points sur un an) et s'établit à 46,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2026. En France (hors Mayotte), les demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus représentent 46,0 % des inscrits en catégorie A, B, C.

**TABLEAU 5 | Ancienneté<sup>(1)</sup> en catégories A, B, C**

Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
<b>Moins de 1 an</b>	<b>120 050</b>	<b>112 940</b>	<b>109 980</b>	<b>-2,6</b>	<b>-8,4</b>
Moins de 3 mois	50 110	42 730	41 950	-1,8	-16,3
De 3 mois à moins de 6 mois	30 250	28 930	28 460	-1,6	-5,9
De 6 mois à moins de 12 mois	39 690	41 280	39 580	-4,1	-0,3
<b>Un an ou plus</b>	<b>88 400</b>	<b>94 300</b>	<b>95 920</b>	<b>1,7</b>	<b>8,5</b>
De 1 an à moins de 2 ans	39 720	43 890	45 190	3,0	13,8
De 2 ans à moins de 3 ans	18 420	19 300	19 590	1,5	6,4
3 ans ou plus	30 270	31 110	31 140	0,1	2,9
<b>Demandeurs d'emploi en catégories A,B,C</b>	<b>208 450</b>	<b>207 240</b>	<b>205 900</b>	<b>-0,6</b>	<b>-1,2</b>
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	42,4 %	45,5 %	46,6 %	1,1 pt(s)	4,2 pt(s)
<b>France (hors Mayotte) - En milliers</b>					
<b>Un an ou plus</b>	<b>2 409,1</b>	<b>2 580,5</b>	<b>2 635,1</b>	<b>2,1</b>	<b>9,4</b>
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	42,1 %	44,9 %	46,0 %	1,1 pt(s)	3,9 pt(s)

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

<sup>(1)</sup>L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'un mois ou plus de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

<sup>(2)</sup>La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissements sur les flux :

Depuis juillet 2025, une modification du script d'inscription, sans lien avec la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, affecte la répartition des entrées sur les listes de France Travail par motif d'inscription.

Les évolutions des flux d'entrées par motif sont par conséquent difficilement interprétables. En particulier, les entrées pour « motif indéterminé » sont nettement rehaussées tandis que les entrées pour fin de contrat, fin de mission d'intérim, démission ou rupture conventionnelle sont abaissées. Cette modification du script n'a pas d'impact sur le nombre d'inscrits par catégorie ni sur le nombre total d'entrées.

Par ailleurs, l'intégration de nouveaux publics est susceptible de modifier la saisonnalité des séries de flux. Les séries de flux d'entrées et de sorties corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables doivent à ce titre être interprétées avec prudence.

Conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement qui réalisent des défauts d'actualisation sont identifiés dans le motif « défaut d'actualisation hybride » (motif composant le motif plus large de défaut d'actualisation). Ils ne peuvent pas être comptabilisés en fin de mois au sein des catégories statistiques et sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties de ces catégories. Au sein de cette publication, ces individus sont identifiés sous le motif : « Autres motifs » (voir Tableau 6 : Entrées en catégories A, B, C par motif).

## Entrées et sorties des catégories A, B, C

En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre moyen d'entrées en catégories A, B, C au 1<sup>er</sup> trimestre 2026 augmente de 10,6 % par rapport au trimestre précédent (+54,4 % sur un an). Suite à une modification du script d'inscription, les évolutions trimestrielles des flux d'entrées par motif sont difficilement interprétables (voir p.6, l'avertissement concernant la clé de lecture pour ces statistiques).

Pour plus d'informations, voir avertissements et [note incidents et changements de procédure](#).

**TABLEAU 6 | Entrées en catégories A, B, C par motif**

Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO

	Nombre moyen d'entrées au 1er trimestre 2026 (en milliers)	Évolution sur un trimestre * (en %)	Évolution sur un an ** (en %)
Fin de contrat	2 890	2,5	-10,5
Fin de mission d'intérim	1 210	6,1	-13,6
Démission	1 010	7,4	-7,3
Rupture conventionnelle	1 130	-0,9	-10,3
Licenciement économique	400	-2,4	-7,0
Autre licenciement	1 230	5,1	-3,1
Première entrée sur le marché du travail <sup>(1)</sup>	560	-20,0	-26,3
Retour d'inactivité <sup>(2)</sup>	2 770	-12,1	-12,6
Réinscription rapide <sup>(3)</sup>	2 720	7,9	-13,7
Autres motifs <sup>(4)</sup>	17 200	26,3	310,5
Motif indéterminé	2 050	-13,9	34,9
<b>Ensemble des entrées en catégories A, B, C</b>	<b>33 160</b>	<b>10,6</b>	<b>54,4</b>
<b>France (hors Mayotte) - En milliers</b>	<b>965,4</b>	<b>14,3</b>	<b>62,6</b>

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

(1) Inscription à France Travail d'une personne qui se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive.

(2) Recherche d'un emploi après une période d'inactivité, fin de maladie ou de maternité, fin de formation.

(3) Réinscription après une sortie de courte durée (suite à un défaut d'actualisation, une radiation administrative, une période d'inactivité...).

(4) À partir de janvier 2025, les « autres motifs d'entrée » incluent les motifs permettant de suivre l'inscription des publics « loi pour le plein emploi » en plus des autres motifs d'entrée historiques (fin d'activité non salariée, retour en France,...).

La ventilation de cette catégorie, entre les autres motifs historiques et les motifs d'inscription des publics « loi pour le plein emploi » est disponible au sein des données brutes.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

**TABLEAU 7 | Sorties des catégories A, B, C par motif**

Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO

	Nombre moyen de sorties au 1er trimestre 2026	Évolution sur un trimestre * (en %)	Évolution sur un an ** (en %)
Reprise d'emploi déclarée <sup>(1)</sup>	2 540	-1,6	14,4
Entrée en stage ou en formation	2 060	30,4	-3,3
Arrêt de recherche (maternité, maladie, retraite)	2 350	16,9	23,0
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation <sup>(2)</sup>	22 790	10,4	149,3
Radiation administrative	60	-25,0	-96,1
Autres cas <sup>(3)</sup>	3 450	14,2	49,4
<b>Ensemble des sorties de catégories A, B, C</b>	<b>33 240</b>	<b>11,1</b>	<b>72,8</b>
<b>France (hors Mayotte) - En milliers</b>	<b>961,5</b>	<b>14,6</b>	<b>80,7</b>

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

(1) Uniquement celles connues par France Travail. Une mesure plus complète des sorties pour reprise d'emploi est donnée par l'enquête Sortants.

(2) À partir de janvier 2025, les défauts d'actualisation regroupent les défauts d'actualisation des publics « loi pour le plein emploi » et les cessations d'inscription historiques pour défaut d'actualisation.

(3) Déménagement, titre de séjour non valide, absence du lieu de résidence supérieure à 35 jours, etc.

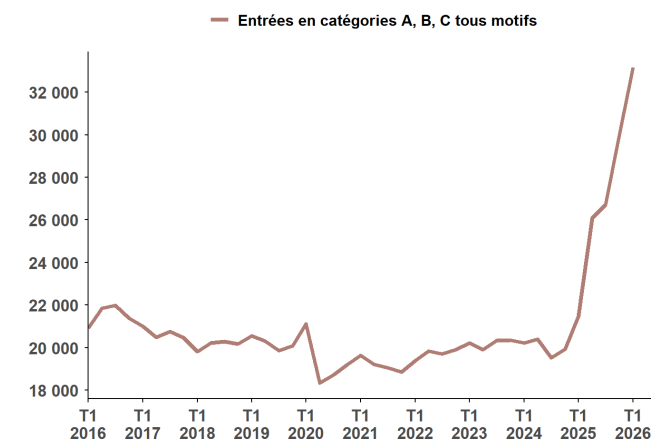
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Sur la même période, le nombre moyen de sorties des catégories A, B, C croît de 11,1 % (+72,8 % sur un an). Les sorties pour entrée en stage ou en formation (+480 soit +30,4 %), cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (+2 140 soit +10,4 %) et autres cas dont réorientations en parcours social (+430 soit +14,2 %) sont en hausse sur le trimestre.

En France (hors Mayotte), le nombre moyen d'entrées en catégories A, B, C augmente de 14,3 % entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2025 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2026 (+62,6 % sur un an) et le nombre de sorties des catégories A, B, C augmente de 14,6 % (+80,7 % sur un an).

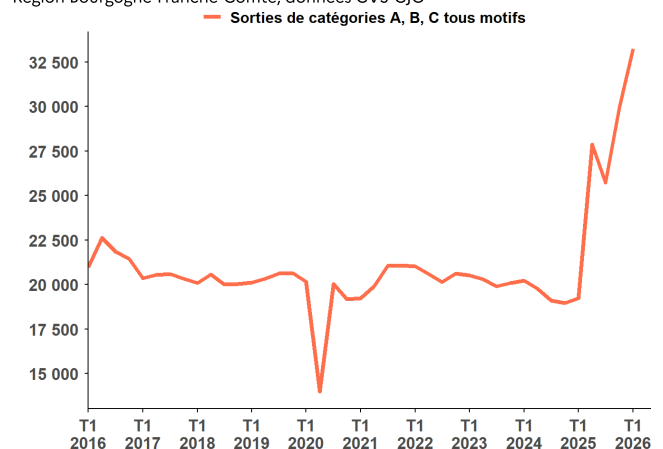
**GRAPHIQUE 13 | Entrées en catégories A, B, C, tous motifs**

Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO



**GRAPHIQUE 14 | Sorties des catégories A, B, C, tous motifs**

Région Bourgogne-Franche-Comté, données CVS-CJO



## ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

### La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

### Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

### Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

## ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

### Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

### Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- (i) n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- (ii) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- (iii) a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

### Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

## Les inscrits à France Travail en Côte-d'Or au 1<sup>er</sup> trimestre 2026

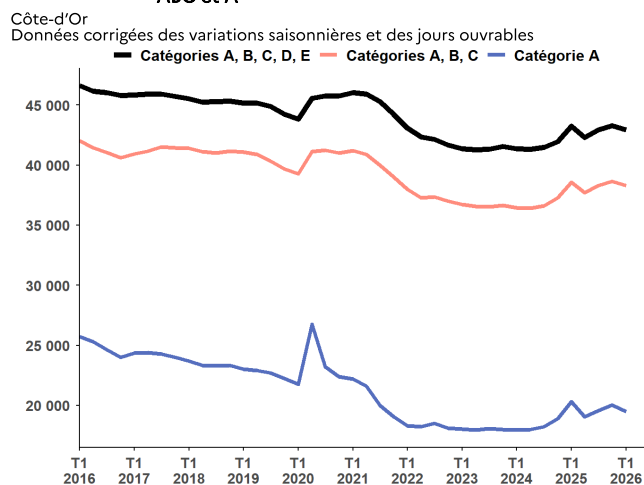
En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, en Côte-d'Or, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 42 910 (catégories A, B, C, D, E). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 4 178 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 2 881 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 38 280. Parmi eux, 19 480 sont sans emploi (catégorie A) et 18 800 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) baisse de 0,9 % (-380) et diminue de 0,7 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C baisse de 0,9 % (-350) sur le trimestre et baisse de 0,8 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 2,7 % (-540) ce trimestre et diminue de 4,1 % sur un an.

En région Bourgogne-Franche-Comté, au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social diminue de 0,4 % (-900). Pour les catégories A, B, C il baisse de 0,6 % (-1 340). En catégorie A, il baisse de 1,7 % (-1 910) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de [evol % A HRSAML\_hors sanction] pour la catégorie A et de [evol % ABC HRSAML\_hors sanction] pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail en Côte-d'Or au 2<sup>e</sup> trimestre 2026.

## Inscrits à France Travail par catégorie

**TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie**

Côte-d'Or, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Côte-d'Or</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	20 320	20 020	19 480	-2,7	-4,1
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	6 180	6 360	6 430	1,1	4,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	12 080	12 250	12 370	1,0	2,4
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	38 580	38 630	38 280	-0,9	-0,8
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	2 460	2 390	2 340	-2,1	-4,9
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	2 200	2 270	2 290	0,9	4,1
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	43 230	43 290	42 910	-0,9	-0,7
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	356	2 819	4 178	48,2	1 073,6
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	4 047	3 900	2 881	-26,1	-28,8
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	115 760	112 740	110 830	-1,7	-4,3
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	30 440	31 220	31 670	1,4	4,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	62 260	63 280	63 390	0,2	1,8
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	208 450	207 240	205 900	-0,6	-1,2
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	13 210	12 400	12 590	1,5	-4,7
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	12 730	12 950	13 200	1,9	3,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	234 390	232 590	231 690	-0,4	-1,2
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	1 833	14 505	19 086	31,6	941,2
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	26 092	21 882	16 316	-25,4	-37,5

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AII) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail.

## Inscrits à France Travail par âge

**TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge**

Côte-d'Or, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Ensemble des catégories A, B, C</b>	<b>38 580</b>	<b>38 630</b>	<b>38 280</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,8</b>
Moins de 25 ans	5 660	5 590	5 500	-1,6	-2,8
Entre 25 et 49 ans	22 830	22 900	22 800	-0,4	-0,1
50 ans et plus	10 090	10 140	9 970	-1,7	-1,2
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>20 320</b>	<b>20 020</b>	<b>19 480</b>	<b>-2,7</b>	<b>-4,1</b>
Moins de 25 ans	3 560	3 390	3 260	-3,8	-8,4
Entre 25 et 49 ans	11 590	11 510	11 290	-1,9	-2,6
50 ans et plus	5 170	5 120	4 940	-3,5	-4,4

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Ancienneté en catégories A, B, C

**TABLEAU 3 | Ancienneté<sup>(1)</sup> en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi**

Côte-d'Or, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Côte-d'Or</b>					
<b>Moins de 1 an</b>	<b>21 970</b>	<b>21 090</b>	<b>20 640</b>	<b>-2,1</b>	<b>-6,1</b>
Moins de 3 mois	9 170	8 110	7 880	-2,8	-14,1
De 3 mois à moins de 6 mois	5 600	5 510	5 400	-2,0	-3,6
De 6 mois à moins de 12 mois	7 200	7 470	7 360	-1,5	2,2
<b>Un an ou plus</b>	<b>16 610</b>	<b>17 540</b>	<b>17 640</b>	<b>0,6</b>	<b>6,2</b>
De 1 an à moins de 2 ans	7 210	7 870	8 030	2,0	11,4
De 2 ans à moins de 3 ans	3 480	3 540	3 530	-0,3	1,4
3 ans ou plus	5 920	6 130	6 080	-0,8	2,7
<b>Inscrits en catégories A, B, C</b>	<b>38 580</b>	<b>38 630</b>	<b>38 280</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,8</b>
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	43,1 %	45,4 %	46,1 %	0,7 pt(s)	3,0 pt(s)
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégories A, B, C	208 450	207 240	205 900	-0,6	-1,2
Un an ou plus	88 400	94 300	95 920	1,7	8,5
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	42,4 %	45,5 %	46,6 %	1,1 pt(s)	4,2 pt(s)

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

<sup>(1)</sup>L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

<sup>(2)</sup>La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Entrées et sorties de catégories A, B, C

**TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C**

Côte-d'Or, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Côte-d'Or</b>					
Entrées en catégories A, B, C	3 980	5 350	5 920	10,7	48,7
Sorties de catégories A, B, C	3 590	5 280	5 970	13,1	66,3
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Entrées en catégories A, B, C	21 480	29 980	33 160	10,6	54,4
Sorties de catégories A, B, C	19 240	29 920	33 240	11,1	72,8

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

### La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

### Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

### Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

## ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

### Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

### Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

### Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

## Les inscrits à France Travail dans le Doubs au 1<sup>er</sup> trimestre 2026

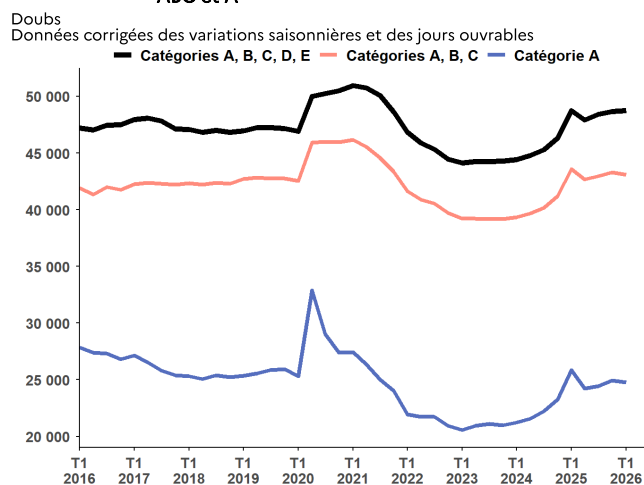
En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, dans le Doubs, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 48 730 (catégories A, B, C, D, E). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 4 501 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 2 927 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 43 090. Parmi eux, 24 780 sont sans emploi (catégorie A) et 18 310 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) reste stable (+70) et reste stable sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue de 0,5 % (-200) sur le trimestre et baisse de 1,1 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 0,7 % (-170) ce trimestre et baisse de 4,1 % sur un an.

En région Bourgogne-Franche-Comté, au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social baisse de 0,4 % (-900). Pour les catégories A, B, C il baisse de 0,6 % (-1 340). En catégorie A, il diminue de 1,7 % (-1 910) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de [evol % A HRSAML\_hors sanction] pour la catégorie A et de [evol % ABC HRSAML\_hors sanction] pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail dans le Doubs au 2<sup>e</sup> trimestre 2026.

## Inscrits à France Travail par catégorie

**TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie**

Doubs, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Doubs</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	25 850	24 950	<b>24 780</b>	-0,7	-4,1
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	5 890	6 130	<b>6 160</b>	0,5	4,6
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	11 840	12 200	<b>12 150</b>	-0,4	2,6
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	43 580	43 290	<b>43 090</b>	-0,5	-1,1
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	2 660	2 670	<b>2 800</b>	4,9	5,3
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	2 520	2 700	<b>2 840</b>	5,2	12,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	48 750	48 660	<b>48 730</b>	0,1	0,0
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	161	3 617	<b>4 501</b>	24,4	2 695,7
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	5 743	4 298	<b>2 927</b>	-31,9	-49,0
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	115 760	112 740	<b>110 830</b>	-1,7	-4,3
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	30 440	31 220	<b>31 670</b>	1,4	4,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	62 260	63 280	<b>63 390</b>	0,2	1,8
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	208 450	207 240	<b>205 900</b>	-0,6	-1,2
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	13 210	12 400	<b>12 590</b>	1,5	-4,7
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	12 730	12 950	<b>13 200</b>	1,9	3,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	234 390	232 590	<b>231 690</b>	-0,4	-1,2
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	1 833	14 505	<b>19 086</b>	31,6	941,2
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	26 092	21 882	<b>16 316</b>	-25,4	-37,5

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail.

## Inscrits à France Travail par âge

**TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge**

Doubs, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Ensemble des catégories A, B, C</b>	<b>43 580</b>	<b>43 290</b>	<b>43 090</b>	<b>-0,5</b>	<b>-1,1</b>
Moins de 25 ans	6 720	6 370	<b>6 240</b>	-2,0	-7,1
Entre 25 et 49 ans	25 870	25 790	<b>25 810</b>	0,1	-0,2
50 ans et plus	10 990	11 120	<b>11 050</b>	-0,6	0,5
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>25 850</b>	<b>24 950</b>	<b>24 780</b>	<b>-0,7</b>	<b>-4,1</b>
Moins de 25 ans	4 670	4 140	<b>3 910</b>	-5,6	-16,3
Entre 25 et 49 ans	14 910	14 570	<b>14 660</b>	0,6	-1,7
50 ans et plus	6 260	6 250	<b>6 210</b>	-0,6	-0,8

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Ancienneté en catégories A, B, C

**TABLEAU 3 | Ancienneté<sup>(1)</sup> en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi**

Doubs, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Doubs</b>					
<b>Moins de 1 an</b>	<b>25 540</b>	<b>23 720</b>	<b>23 080</b>	<b>-2,7</b>	<b>-9,6</b>
Moins de 3 mois	10 720	8 940	<b>8 940</b>	0,0	-16,6
De 3 mois à moins de 6 mois	6 400	6 040	<b>5 940</b>	-1,7	-7,2
De 6 mois à moins de 12 mois	8 420	8 740	<b>8 200</b>	-6,2	-2,6
<b>Un an ou plus</b>	<b>18 040</b>	<b>19 570</b>	<b>20 010</b>	<b>2,2</b>	<b>10,9</b>
De 1 an à moins de 2 ans	8 190	9 310	<b>9 660</b>	3,8	17,9
De 2 ans à moins de 3 ans	3 680	3 930	<b>3 980</b>	1,3	8,2
3 ans ou plus	6 170	6 330	<b>6 370</b>	0,6	3,2
<b>Inscrits en catégories A, B, C</b>	<b>43 580</b>	<b>43 290</b>	<b>43 090</b>	<b>-0,5</b>	<b>-1,1</b>
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	41,4 %	45,2 %	<b>46,4 %</b>	1,2 pt(s)	5,0 pt(s)
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégories A, B, C	208 450	207 240	<b>205 900</b>	-0,6	-1,2
Un an ou plus	88 400	94 300	<b>95 920</b>	1,7	8,5
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	42,4 %	45,5 %	<b>46,6 %</b>	1,1 pt(s)	4,2 pt(s)

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

<sup>(1)</sup>L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

<sup>(2)</sup>La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Entrées et sorties de catégories A, B, C

**TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C**

Doubs, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Doubs</b>					
Entrées en catégories A, B, C	4 570	6 200	<b>7 050</b>	13,7	54,3
Sorties de catégories A, B, C	3 870	6 060	<b>6 860</b>	13,2	77,3
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Entrées en catégories A, B, C	21 480	29 980	<b>33 160</b>	10,6	54,4
Sorties de catégories A, B, C	19 240	29 920	<b>33 240</b>	11,1	72,8

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

### La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en PARcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

### Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

### Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

## ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

### Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

### Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

### Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

## Les inscrits à France Travail en Haute-Saône au 1<sup>er</sup> trimestre 2026

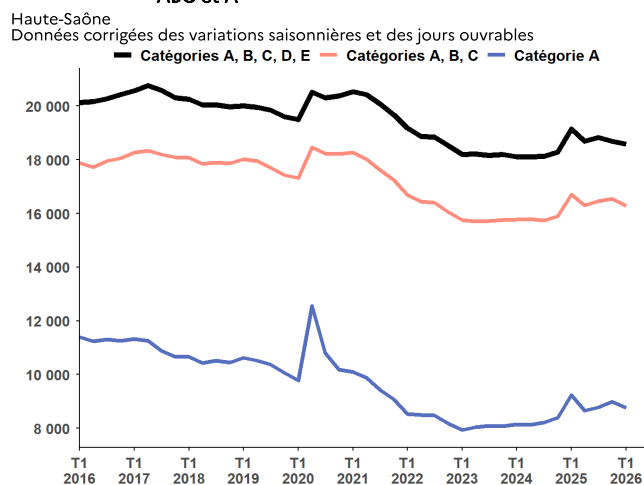
En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, en Haute-Saône, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 18 590 (catégories A, B, C, D, E). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 1 307 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 953 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 16 280. Parmi eux, 8 750 sont sans emploi (catégorie A) et 7 530 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) baisse de 0,5 % (-100) et baisse de 2,9 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C baisse de 1,6 % (-260) sur le trimestre et baisse de 2,5 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 2,7 % (-240) ce trimestre et diminue de 5,3 % sur un an.

En région Bourgogne-Franche-Comté, au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social diminue de 0,4 % (-900). Pour les catégories A, B, C il baisse de 0,6 % (-1 340). En catégorie A, il diminue de 1,7 % (-1 910) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



### Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de [evol % A HRSAML\_hors sanction] pour la catégorie A et de [evol % ABC HRSAML\_hors sanction] pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail en Haute-Saône au 2<sup>e</sup> trimestre 2026.

## Inscrits à France Travail par catégorie

**TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie**

Haute-Saône, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Haute-Saône</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	9 240	8 990	<b>8 750</b>	-2,7	-5,3
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	2 310	2 320	<b>2 350</b>	1,3	1,7
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	5 150	5 230	<b>5 170</b>	-1,1	0,4
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	16 700	16 540	<b>16 280</b>	-1,6	-2,5
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	1 290	1 020	<b>1 150</b>	12,7	-10,9
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	1 150	1 130	<b>1 150</b>	1,8	0,0
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	19 140	18 690	<b>18 590</b>	-0,5	-2,9
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	87	1 090	<b>1 307</b>	19,9	1 402,3
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	1 666	1 129	<b>953</b>	-15,6	-42,8
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	115 760	112 740	<b>110 830</b>	-1,7	-4,3
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	30 440	31 220	<b>31 670</b>	1,4	4,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	62 260	63 280	<b>63 390</b>	0,2	1,8
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	208 450	207 240	<b>205 900</b>	-0,6	-1,2
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	13 210	12 400	<b>12 590</b>	1,5	-4,7
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	12 730	12 950	<b>13 200</b>	1,9	3,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	234 390	232 590	<b>231 690</b>	-0,4	-1,2
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	1 833	14 505	<b>19 086</b>	31,6	941,2
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	26 092	21 882	<b>16 316</b>	-25,4	-37,5

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail.

## Inscrits à France Travail par âge

**TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge**

Haute-Saône, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Ensemble des catégories A, B, C</b>	<b>16 700</b>	<b>16 540</b>	<b>16 280</b>	<b>-1,6</b>	<b>-2,5</b>
Moins de 25 ans	2 830	2 560	<b>2 550</b>	-0,4	-9,9
Entre 25 et 49 ans	9 210	9 280	<b>9 080</b>	-2,2	-1,4
50 ans et plus	4 660	4 700	<b>4 650</b>	-1,1	-0,2
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>9 240</b>	<b>8 990</b>	<b>8 750</b>	<b>-2,7</b>	<b>-5,3</b>
Moins de 25 ans	1 890	1 570	<b>1 510</b>	-3,8	-20,1
Entre 25 et 49 ans	4 780	4 870	<b>4 720</b>	-3,1	-1,3
50 ans et plus	2 570	2 550	<b>2 520</b>	-1,2	-1,9

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Ancienneté en catégories A, B, C

**TABLEAU 3 | Ancienneté<sup>(1)</sup> en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi**

Haute-Saône, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Haute-Saône</b>					
<b>Moins de 1 an</b>	<b>9 420</b>	<b>8 930</b>	<b>8 560</b>	<b>-4,1</b>	<b>-9,1</b>
Moins de 3 mois	3 950	3 270	3 140	-4,0	-20,5
De 3 mois à moins de 6 mois	2 360	2 330	2 170	-6,9	-8,1
De 6 mois à moins de 12 mois	3 110	3 320	3 250	-2,1	4,5
<b>Un an ou plus</b>	<b>7 280</b>	<b>7 610</b>	<b>7 720</b>	<b>1,4</b>	<b>6,0</b>
De 1 an à moins de 2 ans	3 350	3 490	3 600	3,2	7,5
De 2 ans à moins de 3 ans	1 490	1 620	1 610	-0,6	8,1
3 ans ou plus	2 440	2 500	2 510	0,4	2,9
<b>Inscrits en catégories A, B, C</b>	<b>16 700</b>	<b>16 540</b>	<b>16 280</b>	<b>-1,6</b>	<b>-2,5</b>
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	43,6 %	46,0 %	47,4 %	1,4 pt(s)	3,8 pt(s)
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégories A, B, C	208 450	207 240	205 900	-0,6	-1,2
Un an ou plus	88 400	94 300	95 920	1,7	8,5
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	42,4 %	45,5 %	46,6 %	1,1 pt(s)	4,2 pt(s)

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

<sup>(1)</sup>L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

<sup>(2)</sup>La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Entrées et sorties de catégories A, B, C

**TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C**

Haute-Saône, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Haute-Saône</b>					
Entrées en catégories A, B, C	1 710	2 420	2 570	6,2	50,3
Sorties de catégories A, B, C	1 560	2 400	2 730	13,8	75,0
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Entrées en catégories A, B, C	21 480	29 980	33 160	10,6	54,4
Sorties de catégories A, B, C	19 240	29 920	33 240	11,1	72,8

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

### La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

### Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

### Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

## ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

### Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

### Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

### Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

## Les inscrits à France Travail dans le Jura au 1<sup>er</sup> trimestre 2026

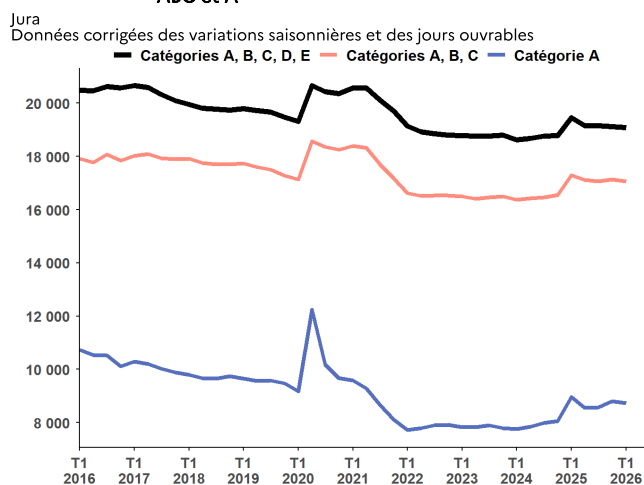
En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, dans le Jura, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 19 090 (catégories A, B, C, D, E). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 1 582 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 1 217 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 17 070. Parmi eux, 8 740 sont sans emploi (catégorie A) et 8 330 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) reste stable (-30) et baisse de 1,9 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C baisse de 0,4 % (-70) sur le trimestre et baisse de 1,3 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 0,8 % (-70) ce trimestre et diminue de 2,5 % sur un an.

En région Bourgogne-Franche-Comté, au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social baisse de 0,4 % (-900). Pour les catégories A, B, C il diminue de 0,6 % (-1 340). En catégorie A, il baisse de 1,7 % (-1 910) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de [evol % A HRSAML\_hors sanction] pour la catégorie A et de [evol % ABC HRSAML\_hors sanction] pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail dans le Jura au 2<sup>e</sup> trimestre 2026.

## Inscrits à France Travail par catégorie

**TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie**

Jura, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Jura</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	8 960	8 810	<b>8 740</b>	-0,8	-2,5
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	2 650	2 690	<b>2 710</b>	0,7	2,3
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	5 690	5 640	<b>5 620</b>	-0,4	-1,2
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	17 300	17 140	<b>17 070</b>	-0,4	-1,3
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	1 030	960	<b>960</b>	0,0	-6,8
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	1 120	1 020	<b>1 070</b>	4,9	-4,5
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	19 450	19 120	<b>19 090</b>	-0,2	-1,9
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	68	856	<b>1 582</b>	84,8	2 226,5
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	1 928	2 160	<b>1 217</b>	-43,7	-36,9
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	115 760	112 740	<b>110 830</b>	-1,7	-4,3
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	30 440	31 220	<b>31 670</b>	1,4	4,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	62 260	63 280	<b>63 390</b>	0,2	1,8
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	208 450	207 240	<b>205 900</b>	-0,6	-1,2
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	13 210	12 400	<b>12 590</b>	1,5	-4,7
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	12 730	12 950	<b>13 200</b>	1,9	3,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	234 390	232 590	<b>231 690</b>	-0,4	-1,2
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	1 833	14 505	<b>19 086</b>	31,6	941,2
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	26 092	21 882	<b>16 316</b>	-25,4	-37,5

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail.

## Inscrits à France Travail par âge

**TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge**

Jura, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Ensemble des catégories A, B, C</b>	<b>17 300</b>	<b>17 140</b>	<b>17 070</b>	<b>-0,4</b>	<b>-1,3</b>
Moins de 25 ans	2 550	2 610	<b>2 580</b>	-1,1	1,2
Entre 25 et 49 ans	9 890	9 690	<b>9 650</b>	-0,4	-2,4
50 ans et plus	4 860	4 830	<b>4 840</b>	0,2	-0,4
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>8 960</b>	<b>8 810</b>	<b>8 740</b>	<b>-0,8</b>	<b>-2,5</b>
Moins de 25 ans	1 590	1 550	<b>1 500</b>	-3,2	-5,7
Entre 25 et 49 ans	4 890	4 790	<b>4 760</b>	-0,6	-2,7
50 ans et plus	2 480	2 470	<b>2 480</b>	0,4	0,0

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Ancienneté en catégories A, B, C

**TABLEAU 3 | Ancienneté<sup>(1)</sup> en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi**

Jura, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Jura</b>					
<b>Moins de 1 an</b>	<b>10 250</b>	<b>9 760</b>	<b>9 610</b>	<b>-1,5</b>	<b>-6,2</b>
Moins de 3 mois	4 280	3 790	3 830	1,1	-10,5
De 3 mois à moins de 6 mois	2 600	2 460	2 510	2,0	-3,5
De 6 mois à moins de 12 mois	3 370	3 510	3 260	-7,1	-3,3
<b>Un an ou plus</b>	<b>7 050</b>	<b>7 380</b>	<b>7 460</b>	<b>1,1</b>	<b>5,8</b>
De 1 an à moins de 2 ans	3 300	3 600	3 660	1,7	10,9
De 2 ans à moins de 3 ans	1 520	1 510	1 560	3,3	2,6
3 ans ou plus	2 220	2 260	2 240	-0,9	0,9
<b>Inscrits en catégories A, B, C</b>	<b>17 300</b>	<b>17 140</b>	<b>17 070</b>	<b>-0,4</b>	<b>-1,3</b>
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	40,8 %	43,1 %	43,7 %	0,6 pt(s)	3,0 pt(s)
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégories A, B, C	208 450	207 240	205 900	-0,6	-1,2
Un an ou plus	88 400	94 300	95 920	1,7	8,5
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	42,4 %	45,5 %	46,6 %	1,1 pt(s)	4,2 pt(s)

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

<sup>(1)</sup>L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

<sup>(2)</sup>La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Entrées et sorties de catégories A, B, C

**TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C**

Jura, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Jura</b>					
Entrées en catégories A, B, C	1 840	2 420	2 980	23,1	62,0
Sorties de catégories A, B, C	1 570	2 460	2 810	14,2	79,0
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Entrées en catégories A, B, C	21 480	29 980	33 160	10,6	54,4
Sorties de catégories A, B, C	19 240	29 920	33 240	11,1	72,8

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

### La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

### Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

### Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

## ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

### Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

### Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

### Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

## Les inscrits à France Travail dans la Nièvre au 1<sup>er</sup> trimestre 2026

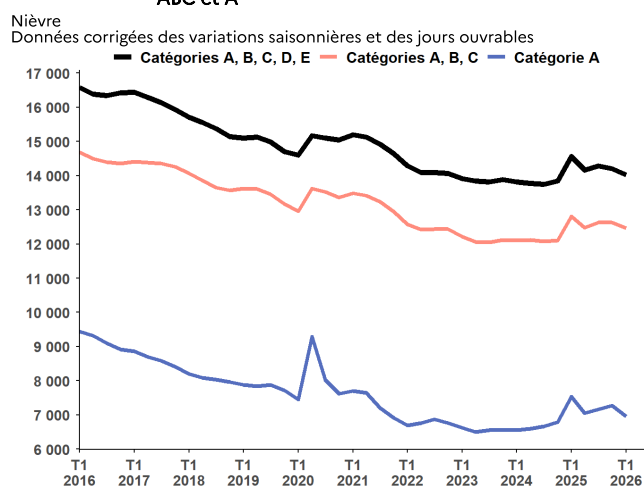
En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, dans la Nièvre, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 14 020 (catégories A, B, C, D, E). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 906 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 3 298 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 12 460. Parmi eux, 6 950 sont sans emploi (catégorie A) et 5 510 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) baisse de 1,3 % (-180) et baisse de 3,7 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C baisse de 1,3 % (-170) sur le trimestre et baisse de 2,7 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 4,4 % (-320) ce trimestre et baisse de 7,7 % sur un an.

En région Bourgogne-Franche-Comté, au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social baisse de 0,4 % (-900). Pour les catégories A, B, C il baisse de 0,6 % (-1 340). En catégorie A, il baisse de 1,7 % (-1 910) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de [evol % A HRSAML\_hors sanction] pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail dans la Nièvre au 2<sup>e</sup> trimestre 2026.

## Inscrits à France Travail par catégorie

**TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie**

Nièvre, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Nièvre</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	7 530	7 270	<b>6 950</b>	-4,4	-7,7
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	1 790	1 890	<b>1 970</b>	4,2	10,1
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	3 490	3 480	<b>3 540</b>	1,7	1,4
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	12 810	12 630	<b>12 460</b>	-1,3	-2,7
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	860	770	<b>790</b>	2,6	-8,1
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	890	790	<b>780</b>	-1,3	-12,4
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	14 560	14 200	<b>14 020</b>	-1,3	-3,7
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	58	713	<b>906</b>	27,1	1 462,1
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	3 526	3 513	<b>3 298</b>	-6,1	-6,5
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	115 760	112 740	<b>110 830</b>	-1,7	-4,3
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	30 440	31 220	<b>31 670</b>	1,4	4,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	62 260	63 280	<b>63 390</b>	0,2	1,8
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	208 450	207 240	<b>205 900</b>	-0,6	-1,2
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	13 210	12 400	<b>12 590</b>	1,5	-4,7
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	12 730	12 950	<b>13 200</b>	1,9	3,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	234 390	232 590	<b>231 690</b>	-0,4	-1,2
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	1 833	14 505	<b>19 086</b>	31,6	941,2
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	26 092	21 882	<b>16 316</b>	-25,4	-37,5

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AII) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail.

## Inscrits à France Travail par âge

**TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge**

Nièvre, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Ensemble des catégories A, B, C</b>	<b>12 810</b>	<b>12 630</b>	<b>12 460</b>	<b>-1,3</b>	<b>-2,7</b>
Moins de 25 ans	2 180	2 040	<b>1 990</b>	-2,5	-8,7
Entre 25 et 49 ans	6 990	6 990	<b>6 900</b>	-1,3	-1,3
50 ans et plus	3 640	3 600	<b>3 570</b>	-0,8	-1,9
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>7 530</b>	<b>7 270</b>	<b>6 950</b>	<b>-4,4</b>	<b>-7,7</b>
Moins de 25 ans	1 510	1 340	<b>1 240</b>	-7,5	-17,9
Entre 25 et 49 ans	3 940	3 890	<b>3 740</b>	-3,9	-5,1
50 ans et plus	2 080	2 040	<b>1 970</b>	-3,4	-5,3

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Ancienneté en catégories A, B, C

**TABLEAU 3 | Ancienneté<sup>(1)</sup> en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi**

Nièvre, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Nièvre</b>					
<b>Moins de 1 an</b>	<b>7 320</b>	<b>6 840</b>	<b>6 570</b>	<b>-3,9</b>	<b>-10,2</b>
Moins de 3 mois	3 140	2 550	2 400	-5,9	-23,6
De 3 mois à moins de 6 mois	1 800	1 790	1 730	-3,4	-3,9
De 6 mois à moins de 12 mois	2 390	2 510	2 440	-2,8	2,1
<b>Un an ou plus</b>	<b>5 490</b>	<b>5 790</b>	<b>5 880</b>	<b>1,6</b>	<b>7,1</b>
De 1 an à moins de 2 ans	2 450	2 650	2 690	1,5	9,8
De 2 ans à moins de 3 ans	1 130	1 170	1 220	4,3	8,0
3 ans ou plus	1 910	1 970	1 970	0,0	3,1
<b>Inscrits en catégories A, B, C</b>	<b>12 810</b>	<b>12 630</b>	<b>12 460</b>	<b>-1,3</b>	<b>-2,7</b>
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	42,9 %	45,8 %	47,2 %	1,3 pt(s)	4,3 pt(s)
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégories A, B, C	208 450	207 240	205 900	-0,6	-1,2
Un an ou plus	88 400	94 300	95 920	1,7	8,5
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	42,4 %	45,5 %	46,6 %	1,1 pt(s)	4,2 pt(s)

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

<sup>(1)</sup>L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

<sup>(2)</sup>La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Entrées et sorties de catégories A, B, C

**TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C**

Nièvre, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Nièvre</b>					
Entrées en catégories A, B, C	1 320	1 840	2 000	8,7	51,5
Sorties de catégories A, B, C	1 190	1 900	2 080	9,5	74,8
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Entrées en catégories A, B, C	21 480	29 980	33 160	10,6	54,4
Sorties de catégories A, B, C	19 240	29 920	33 240	11,1	72,8

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

### La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

### Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

### Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

## ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

### Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

### Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

### Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

## Les inscrits à France Travail en Saône-et-Loire au 1<sup>er</sup> trimestre 2026

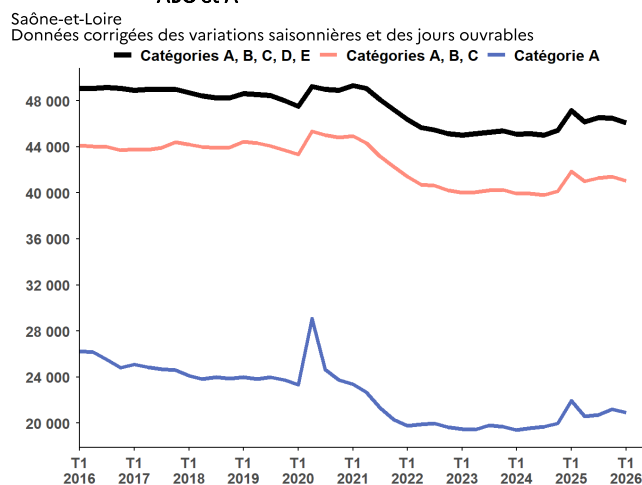
En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, en Saône-et-Loire, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 46 060 (catégories A, B, C, D, E). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 2 725 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 1 892 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 41 050. Parmi eux, 20 910 sont sans emploi (catégorie A) et 20 140 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) diminue de 0,9 % (-430) et diminue de 2,3 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C baisse de 0,9 % (-370) sur le trimestre et baisse de 2,0 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 1,4 % (-300) ce trimestre et baisse de 4,8 % sur un an.

En région Bourgogne-Franche-Comté, au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social diminue de 0,4 % (-900). Pour les catégories A, B, C il baisse de 0,6 % (-1 340). En catégorie A, il baisse de 1,7 % (-1 910) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de [evol % A HRSAML\_hors sanction] pour la catégorie A et de [evol % ABC HRSAML\_hors sanction] pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail en Saône-et-Loire au 2<sup>e</sup> trimestre 2026.

## Inscrits à France Travail par catégorie

**TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie**

Saône-et-Loire, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Saône-et-Loire</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	21 960	21 210	<b>20 910</b>	-1,4	-4,8
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	6 330	6 480	<b>6 530</b>	0,8	3,2
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	13 590	13 730	<b>13 610</b>	-0,9	0,1
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	41 870	41 420	<b>41 050</b>	-0,9	-2,0
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	2 610	2 420	<b>2 350</b>	-2,9	-10,0
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	2 670	2 650	<b>2 660</b>	0,4	-0,4
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	47 150	46 490	<b>46 060</b>	-0,9	-2,3
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	433	1 993	<b>2 725</b>	36,7	529,3
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	3 366	2 817	<b>1 892</b>	-32,8	-43,8
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	115 760	112 740	<b>110 830</b>	-1,7	-4,3
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	30 440	31 220	<b>31 670</b>	1,4	4,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	62 260	63 280	<b>63 390</b>	0,2	1,8
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	208 450	207 240	<b>205 900</b>	-0,6	-1,2
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	13 210	12 400	<b>12 590</b>	1,5	-4,7
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	12 730	12 950	<b>13 200</b>	1,9	3,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	234 390	232 590	<b>231 690</b>	-0,4	-1,2
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	1 833	14 505	<b>19 086</b>	31,6	941,2
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	26 092	21 882	<b>16 316</b>	-25,4	-37,5

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail.

## Inscrits à France Travail par âge

**TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge**

Saône-et-Loire, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Ensemble des catégories A, B, C</b>	<b>41 870</b>	<b>41 420</b>	<b>41 050</b>	<b>-0,9</b>	<b>-2,0</b>
Moins de 25 ans	6 460	6 090	<b>5 960</b>	-2,1	-7,7
Entre 25 et 49 ans	23 150	23 190	<b>23 090</b>	-0,4	-0,3
50 ans et plus	12 260	12 140	<b>12 000</b>	-1,2	-2,1
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>21 960</b>	<b>21 210</b>	<b>20 910</b>	<b>-1,4</b>	<b>-4,8</b>
Moins de 25 ans	4 210	3 630	<b>3 480</b>	-4,1	-17,3
Entre 25 et 49 ans	11 470	11 430	<b>11 330</b>	-0,9	-1,2
50 ans et plus	6 280	6 150	<b>6 100</b>	-0,8	-2,9

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Ancienneté en catégories A, B, C

**TABLEAU 3 | Ancienneté<sup>(1)</sup> en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi**

Saône-et-Loire, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Saône-et-Loire</b>					
<b>Moins de 1 an</b>	<b>23 710</b>	<b>22 200</b>	<b>21 520</b>	<b>-3,1</b>	<b>-9,2</b>
Moins de 3 mois	10 000	8 380	8 210	-2,0	-17,9
De 3 mois à moins de 6 mois	5 930	5 560	5 550	-0,2	-6,4
De 6 mois à moins de 12 mois	7 780	8 250	7 760	-5,9	-0,3
<b>Un an ou plus</b>	<b>18 160</b>	<b>19 220</b>	<b>19 540</b>	<b>1,7</b>	<b>7,6</b>
De 1 an à moins de 2 ans	7 880	8 720	9 040	3,7	14,7
De 2 ans à moins de 3 ans	3 840	3 920	3 940	0,5	2,6
3 ans ou plus	6 440	6 580	6 550	-0,5	1,7
<b>Inscrits en catégories A, B, C</b>	<b>41 870</b>	<b>41 420</b>	<b>41 050</b>	<b>-0,9</b>	<b>-2,0</b>
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	43,4 %	46,4 %	47,6 %	1,2 pt(s)	4,2 pt(s)
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégories A, B, C	208 450	207 240	205 900	-0,6	-1,2
Un an ou plus	88 400	94 300	95 920	1,7	8,5
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	42,4 %	45,5 %	46,6 %	1,1 pt(s)	4,2 pt(s)

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

<sup>(1)</sup>L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

<sup>(2)</sup>La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Entrées et sorties de catégories A, B, C

**TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C**

Saône-et-Loire, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Saône-et-Loire</b>					
Entrées en catégories A, B, C	4 290	6 310	6 780	7,4	58,0
Sorties de catégories A, B, C	3 950	6 410	6 830	6,6	72,9
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Entrées en catégories A, B, C	21 480	29 980	33 160	10,6	54,4
Sorties de catégories A, B, C	19 240	29 920	33 240	11,1	72,8

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

### La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en PARcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

### Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

### Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

## ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

### Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

### Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

### Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

## Les inscrits à France Travail dans le Territoire de Belfort au 1<sup>er</sup> trimestre 2026

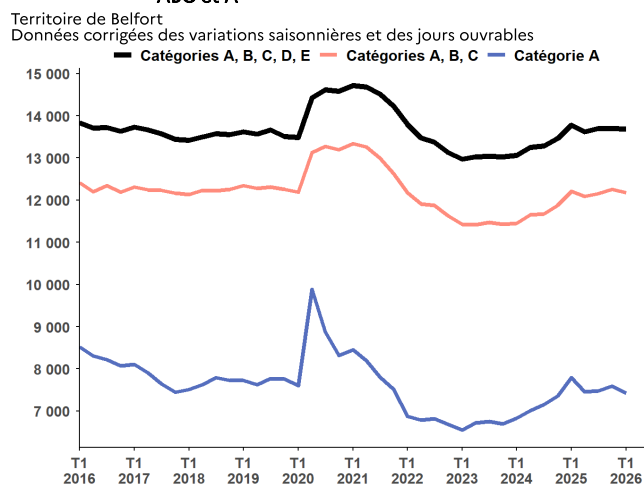
En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, dans le Territoire de Belfort, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 13 690 (catégories A, B, C, D, E). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 694 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 1 621 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 12 180. Parmi eux, 7 420 sont sans emploi (catégorie A) et 4 750 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) reste stable (-10) et baisse de 0,7 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue de 0,6 % (-70) sur le trimestre et baisse de 0,2 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 2,2 % (-170) ce trimestre et baisse de 4,7 % sur un an.

En région Bourgogne-Franche-Comté, au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social baisse de 0,4 % (-900). Pour les catégories A, B, C il baisse de 0,6 % (-1 340). En catégorie A, il baisse de 1,7 % (-1 910) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de [evol % A HRSAML\_hors sanction] pour la catégorie A et de [evol % ABC HRSAML\_hors sanction] pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail dans le Territoire de Belfort au 2<sup>e</sup> trimestre 2026.

## Inscrits à France Travail par catégorie

**TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie**

Territoire de Belfort, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Territoire de Belfort</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	7 790	7 590	<b>7 420</b>	-2,2	-4,7
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	1 450	1 510	<b>1 600</b>	6,0	10,3
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	2 980	3 140	<b>3 150</b>	0,3	5,7
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	12 210	12 250	<b>12 180</b>	-0,6	-0,2
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	680	600	<b>630</b>	5,0	-7,4
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	890	860	<b>880</b>	2,3	-1,1
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	13 780	13 700	<b>13 690</b>	-0,1	-0,7
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	163	503	<b>694</b>	38,0	325,8
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	1 586	1 807	<b>1 621</b>	-10,3	2,2
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	115 760	112 740	<b>110 830</b>	-1,7	-4,3
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	30 440	31 220	<b>31 670</b>	1,4	4,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	62 260	63 280	<b>63 390</b>	0,2	1,8
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	208 450	207 240	<b>205 900</b>	-0,6	-1,2
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	13 210	12 400	<b>12 590</b>	1,5	-4,7
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	12 730	12 950	<b>13 200</b>	1,9	3,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	234 390	232 590	<b>231 690</b>	-0,4	-1,2
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	1 833	14 505	<b>19 086</b>	31,6	941,2
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	26 092	21 882	<b>16 316</b>	-25,4	-37,5

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail.

## Inscrits à France Travail par âge

**TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge**

Territoire de Belfort, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Ensemble des catégories A, B, C</b>	<b>12 210</b>	<b>12 250</b>	<b>12 180</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,2</b>
Moins de 25 ans	1 910	1 920	<b>1 860</b>	-3,1	-2,6
Entre 25 et 49 ans	7 210	7 210	<b>7 200</b>	-0,1	-0,1
50 ans et plus	3 090	3 120	<b>3 110</b>	-0,3	0,6
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>7 790</b>	<b>7 590</b>	<b>7 420</b>	<b>-2,2</b>	<b>-4,7</b>
Moins de 25 ans	1 420	1 290	<b>1 230</b>	-4,7	-13,4
Entre 25 et 49 ans	4 430	4 350	<b>4 280</b>	-1,6	-3,4
50 ans et plus	1 940	1 950	<b>1 910</b>	-2,1	-1,5

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Ancienneté en catégories A, B, C

**TABLEAU 3 | Ancienneté<sup>(1)</sup> en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi**

Territoire de Belfort, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Territoire de Belfort</b>					
<b>Moins de 1 an</b>	<b>7 130</b>	<b>6 630</b>	<b>6 380</b>	<b>-3,8</b>	<b>-10,5</b>
Moins de 3 mois	2 880	2 460	2 380	-3,3	-17,4
De 3 mois à moins de 6 mois	1 810	1 670	1 660	-0,6	-8,3
De 6 mois à moins de 12 mois	2 440	2 500	2 340	-6,4	-4,1
<b>Un an ou plus</b>	<b>5 080</b>	<b>5 620</b>	<b>5 800</b>	<b>3,2</b>	<b>14,2</b>
De 1 an à moins de 2 ans	2 370	2 720	2 810	3,3	18,6
De 2 ans à moins de 3 ans	970	1 160	1 240	6,9	27,8
3 ans ou plus	1 730	1 740	1 740	0,0	0,6
<b>Inscrits en catégories A, B, C</b>	<b>12 210</b>	<b>12 250</b>	<b>12 180</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,2</b>
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	41,6 %	45,9 %	47,6 %	1,7 pt(s)	6,0 pt(s)
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégories A, B, C	208 450	207 240	205 900	-0,6	-1,2
Un an ou plus	88 400	94 300	95 920	1,7	8,5
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	42,4 %	45,5 %	46,6 %	1,1 pt(s)	4,2 pt(s)

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

<sup>(1)</sup>L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

<sup>(2)</sup>La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Entrées et sorties de catégories A, B, C

**TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C**

Territoire de Belfort, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Territoire de Belfort</b>					
Entrées en catégories A, B, C	1 240	1 790	1 950	8,9	57,3
Sorties de catégories A, B, C	1 170	1 680	2 040	21,4	74,4
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Entrées en catégories A, B, C	21 480	29 980	33 160	10,6	54,4
Sorties de catégories A, B, C	19 240	29 920	33 240	11,1	72,8

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

### La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en PARcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

### Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

### Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

## ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

### Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

### Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

### Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

## Les inscrits à France Travail dans l'Yonne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026

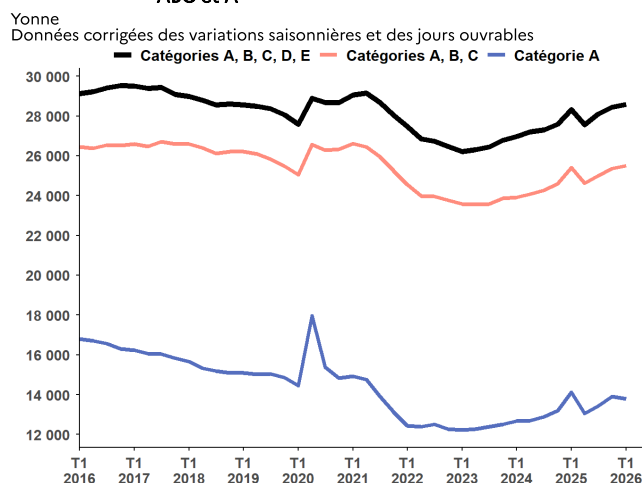
En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, dans l'Yonne, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 28 580 (catégories A, B, C, D, E). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 3 192 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 1 528 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 25 490. Parmi eux, 13 790 sont sans emploi (catégorie A) et 11 700 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) croît de 0,5 % (+140) et augmente de 0,9 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C augmente de 0,6 % (+140) sur le trimestre et augmente de 0,4 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 0,8 % (-110) ce trimestre et diminue de 2,3 % sur un an.

En région Bourgogne-Franche-Comté, au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social diminue de 0,4 % (-900). Pour les catégories A, B, C il diminue de 0,6 % (-1 340). En catégorie A, il baisse de 1,7 % (-1 910) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de [evol % A HRSAML\_hors sanction] pour la catégorie A et de [evol % ABC HRSAML\_hors sanction] pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail dans l'Yonne au 2<sup>e</sup> trimestre 2026.

## Inscrits à France Travail par catégorie

**TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie**

Yonne, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Yonne</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	14 120	13 900	<b>13 790</b>	-0,8	-2,3
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	3 840	3 850	<b>3 920</b>	1,8	2,1
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	7 440	7 600	<b>7 770</b>	2,2	4,4
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	25 400	25 350	<b>25 490</b>	0,6	0,4
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	1 640	1 570	<b>1 570</b>	0,0	-4,3
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	1 290	1 520	<b>1 530</b>	0,7	18,6
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	28 330	28 440	<b>28 580</b>	0,5	0,9
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	507	2 915	<b>3 192</b>	9,5	529,6
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	4 230	2 257	<b>1 528</b>	-32,3	-63,9
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	115 760	112 740	<b>110 830</b>	-1,7	-4,3
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	30 440	31 220	<b>31 670</b>	1,4	4,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	62 260	63 280	<b>63 390</b>	0,2	1,8
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	208 450	207 240	<b>205 900</b>	-0,6	-1,2
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	13 210	12 400	<b>12 590</b>	1,5	-4,7
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	12 730	12 950	<b>13 200</b>	1,9	3,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	234 390	232 590	<b>231 690</b>	-0,4	-1,2
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	1 833	14 505	<b>19 086</b>	31,6	941,2
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	26 092	21 882	<b>16 316</b>	-25,4	-37,5

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail.

## Inscrits à France Travail par âge

**TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge**

Yonne, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Ensemble des catégories A, B, C</b>	<b>25 400</b>	<b>25 350</b>	<b>25 490</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>
Moins de 25 ans	4 040	3 810	<b>3 790</b>	-0,5	-6,2
Entre 25 et 49 ans	14 310	14 480	<b>14 620</b>	1,0	2,2
50 ans et plus	7 040	7 060	<b>7 080</b>	0,3	0,6
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>14 120</b>	<b>13 900</b>	<b>13 790</b>	<b>-0,8</b>	<b>-2,3</b>
Moins de 25 ans	2 600	2 390	<b>2 280</b>	-4,6	-12,3
Entre 25 et 49 ans	7 600	7 620	<b>7 620</b>	0,0	0,3
50 ans et plus	3 910	3 890	<b>3 890</b>	0,0	-0,5

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Ancienneté en catégories A, B, C

**TABLEAU 3 | Ancienneté<sup>(1)</sup> en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi**

Yonne, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Yonne</b>					
<b>Moins de 1 an</b>	<b>14 690</b>	<b>13 770</b>	<b>13 630</b>	<b>-1,0</b>	<b>-7,2</b>
Moins de 3 mois	5 960	5 220	5 170	-1,0	-13,3
De 3 mois à moins de 6 mois	3 750	3 580	3 500	-2,2	-6,7
De 6 mois à moins de 12 mois	4 980	4 970	4 960	-0,2	-0,4
<b>Un an ou plus</b>	<b>10 700</b>	<b>11 580</b>	<b>11 860</b>	<b>2,4</b>	<b>10,8</b>
De 1 an à moins de 2 ans	4 970	5 530	5 700	3,1	14,7
De 2 ans à moins de 3 ans	2 310	2 450	2 490	1,6	7,8
3 ans ou plus	3 420	3 600	3 670	1,9	7,3
<b>Inscrits en catégories A, B, C</b>	<b>25 400</b>	<b>25 350</b>	<b>25 490</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	42,1 %	45,7 %	46,5 %	0,8 pt(s)	4,4 pt(s)
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Inscrits en catégories A, B, C	208 450	207 240	205 900	-0,6	-1,2
Un an ou plus	88 400	94 300	95 920	1,7	8,5
Part des inscrits depuis 1 an ou plus <sup>(2)</sup>	42,4 %	45,5 %	46,6 %	1,1 pt(s)	4,2 pt(s)

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

<sup>(1)</sup>L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

<sup>(2)</sup>La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Entrées et sorties de catégories A, B, C

**TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C**

Yonne, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Yonne</b>					
Entrées en catégories A, B, C	2 530	3 650	3 900	6,8	54,2
Sorties de catégories A, B, C	2 350	3 730	3 920	5,1	66,8
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>					
Entrées en catégories A, B, C	21 480	29 980	33 160	10,6	54,4
Sorties de catégories A, B, C	19 240	29 920	33 240	11,1	72,8

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

### La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

### Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

### Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

## ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

### Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

### Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

### Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).